RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

ENSEIGNANT RESSOURCE AUTISME « TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME »		
IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	9741560C : IEN ECOLE INCLUSE SUD-OUEST - Personnel itinérant sur le département avec une affectation IEN Ecole Inclusive sud-ouest
	CADRE GENERAL DE LA FONCTION	Dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022, la mesure 5 concerne la création de postes d'enseignants ressources. Ces enseignants spécialisés seront chargés d'accompagner les équipes pédagogiques des écoles et des établissements scolaires de l'enseignement public et d'intervenir directement auprès des enseignants scolarisant dans leur classe des élèves avec des troubles du spectre de l'autisme. Dans le département, le professeur ressource « Troubles du Spectre de l'Autisme » (TSA) exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN Ecole Inclusive sud-ouest au nom de l'IA-DAASEN qui est en charge du suivi du SEI (Service de l'Ecole Inclusive). Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants.
	MISSIONS	**1. Conseil et accompagnement des personnels (dont enseignants et AESH)** - Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire. - Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec TSA. - Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques. - Il a pour mission de proposer à l'enseignant qui accueille un élève avec des TSA une aide adaptée aux besoins de l'élève. - Il participe aux équipes éducatives et aux équipes de suivi de scolarisation chaque fois que cela est nécessaire, en lien direct avec les personnels des équipes et les enseignants référents. Il participe aux groupes d'expertise Ecole Inclusive du département. **2. Elaboration et mise à disposition de ressources au service des adaptations scolaires** - Il informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative. - Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec TSA. - Il participe à des groupes de travail et à des actions innovantes visant la mise en œuvre de l'école inclusive. - Il élabore des outils adaptés aux élèves avec TSA, notamment. **3. Interventions en formation initiale, CAPPEI, MIN et lors des formations continues inter-catégorielles au sein des PIAL renforcés.** - Il intervient dans le cadre des formations sur les TSA inscrites au plan académique ou départemental de formation (PAF).

		- Il intervient dans le cadre des formations sur les TSA inscrites au CAPPEI et aide à l'ingénierie de cette formation sur le module d'approfondissement TSA - Il participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales (MIN) -Il intervient dans le cadre des formations continues inter-catégorielles des « *PIAL renforcés* » et aide à l'ingénierie de ces formations au côté des Comité de Pilotage des PIAL, des équipes du SEI et des ESMS.
IDENTIFICATION DU POSTE	CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES REQUISES	- Connaissance des troubles du spectre autistique et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé, - Connaissances des ressources existantes pour les élèves avec des TSA, - Capacité à travailler en équipe et en partenariat, - Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives : o adapter du langage, o mettre en place des stratégies pédagogiques spécifiques, o prendre en considération en permanence le comportement de l'élève. - Capacités relationnelles et sens de l'organisation, - Capacité à rendre compte, - Connaissance des textes législatifs et réglementaires sur le handicap, - Connaissance des différentes structures d'accueil pour les élèves en situation de handicap, les partenaires ainsi que le fonctionnement de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées, - Capacité à organiser et à animer une réunion, un groupe de travail ou une formation, - Maîtrise des outils numériques.
	OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DE SERVICE	Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (1607 heures). Les horaires et semaines d'activité annuels sont arrêtés par le supérieur hiérarchique en fonction des besoins variables.
	CONDITIONS DE RECRUTEMENT	- Expérience souhaité d'enseignant spécialisé et/ou de formateur, - Détenir le CAPPEI, CAPA-SH, CAPSAIS, ou 2 CA- SH serait apprécié - Poste incompatible avec un temps partiel.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	Poste à profil 1 poste 1 personne. Poste à avis. Affectation prononcée hors mouvement.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Recueil des candidatures sur l'application GAC **https://portail.ac-reunion.fr/gac** du 25/06/2021 au 30/06/2021. Les candidats du 2nd degré devront transmettre leurs candidatures via l'adresse aac1d@ac-reunion.fr Joindre lettre de motivation + curriculum vitae. Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés. Les avis favorables seront classés.
	CONTACT	Laurent CLODIC, Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription en charge de l'école inclusive Sud-Ouest Téléphone secrétariat : 0262 92 99 30